

Association ACCOMPLIR

49, rue Saint-Denis Paris 1^{er} – www.accomplir.asso.fr – contact@accomplir.asso.fr – 01 40 28 06 21

Réunion sur les nuisances dans le secteur Ferronnerie – Innocents (10/11/05)

Ont participé à cette réunion :

Elus : Florence Berthout (Première adjointe du Maire du 1^{er}), Emmanuel Caldaguès (adjoint chargé de la prévention et de la protection et de toutes les questions relatives à la démocratie locale et aux animations), Michèle Haegy (adjoint chargé des questions relatives à la voirie, aux parcs et jardins et à l'environnement), Josy Posine (chargé de l'environnement), Alain Le Garrec (Conseiller de Paris et du 1er arrondissement).

Riverains : David Desprez, Mme E., Mme Zonca et Mme Kahn (Comité des Innocents) ; M. X. et M. Z, membres du personnel d'un des cabarets du quartier ; Jacques Chavonnet (Association de défense des riverains) ; Bernard Blot et Elisabeth Bourguinat (Association Accomplir).

Services de police : Commissaire Darras, Commandant Haudon, Capitaine Olivier Guibert, M. Talmensy, M. Maucourtois.

Services de la Ville : M. Borsellino (DPP), M. Abavasseur et M. Traoré (Direction de la Propreté).

Ce compte-rendu a été rédigé par Elisabeth Bourguinat et validé par le capitaine Guibert.

*

La séance est ouverte à 18h45. Le Maire du 1^{er}, Jean-François Legaret, étant souffrant, la réunion est présidée par Mme Florence Berthout, Première adjointe.

Mme Berthout a rappelé les différents thèmes de la pétition présentée par le Comité des Innocents et signée par cent cinquante personnes, qui a motivé la tenue de cette réunion. En voici le passage principal :

- en tête des nuisances retenues : **le bruit des machines de nettoyage** à 6H30 tous les matins. Pour résoudre ce problème, nous avons pensé à plusieurs solutions :
 - o demander aux personnes qui nettoient de ne pas faire de pause café pendant le nettoyage,
 - o si une pause est nécessaire, qu'elles coupent le moteur de leur machine,
 - o de lutter contre la cause qui nécessite un nettoyage aussi long, c'est-à-dire les gens sales : en apposant des panneaux pour rappeler la législation en la matière (interdiction de jeter des papiers par terre) et le cas échéant en verbalisant,
 - o application de l'arrêté préfectoral qui oblige les enseignes à ramasser à 100 m à la ronde de leur magasin les débris laissés par leurs clients (la société Mac Donald s'y est par exemple engagée depuis le 10 août),
- application à la lettre de l'arrêté préfectoral interdisant « *les activités de **préparation** et de **vente à emporter** de denrées alimentaires... de 0h30 jusqu'à 6h00 du matin* », aussi bien pour les petites enseignes de la rue Saint-Denis que pour les grandes enseignes telles que Quick et Mac Donald,

- application de l'arrêté de **vente à emporter de boisson alcoolisées** à partir de 21h00 (principalement pour les petites épiceries),
- surveillance accrue et verbalisation pour :
 - o la **consommation d'alcool sur la voie publique** à toute heure du jour,
 - o la **consommation de drogue sur la voie publique** à toute heure du jour,
 - o le **deal de drogue** sur la voie publique,
- surveillance accrue pour **les véhicules stationnant sans autorisation** la nuit dans la zone Ferronnerie, avec un effort de la part des services de police pour distinguer les livraisons des commerçants et des riverains des stationnements abusifs,
- **réparation de la barrière d'entrée** rue de la Reynie. Etude, à l'instar du quartier Montorgueil, de la mise en place d'une borne avec interphone permettant un contrôle des entrées nocturnes,
- **interdiction des manifestations** sur la place Joachim du Bellay si elles prévoient l'utilisation d'un porte-voies ou si elles ont trait à la haine,
- enfin, point qui fait l'unanimité des habitants et des commerçants : **expulsion des bandes organisées et rétablissement de la sécurité dans la rue**. L'ensemble des témoignages des riverains et des commerçants a montré une nette volonté de voir des patrouilles de police plus présentes dans le quartier de jour, mais surtout la nuit.

De manière plus spécifique pour différents établissements commerciaux du quartier, les riverains nous ont soulevé les problèmes suivants :

- **livraisons bruyantes** du Citadines (à 3h du matin), du Rive Droite, du Bistro Romain... L'ensemble des livraisons ne peuvent-elles pas commencer à 7h00 ? Les habitants demandent aussi que les livreurs coupent leur moteur pendant qu'ils déchargent, et évitent de klaxonner et de crier dans la rue,
- **nuisances sonores nocturnes des bars** :
 - o Banana et Amazonial : suite à des échanges avec ces deux établissements, de nets efforts ont été entamés et depuis une semaine les nuisances sont plus raisonnables,
 - o Le Tropic et le Djaz Band Café : avec ces deux établissements en revanche le dialogue n'est pas possible,
- **nuisances sonores des terrasses** : pour le Djaz Band Café, le Bistro Romain (en été), le Rive Droite. D'une part, la consommation en terrasse ne peut-elle pas terminer à 23H30 ? et d'autre part, l'installation et le rangement des terrasses ne peuvent-ils se faire sans traîner sur le sol les tables et les chaises ?

Mme Berthout a ensuite annoncé l'ordre du jour des différents points qui seraient abordés au cours de la réunion : les nuisances nocturnes, les horaires de passage des machines, la vente d'aliments à emporter, la vente d'alcool, la drogue, le stationnement dans le quartier piéton, le fonctionnement des bornes à l'entrée. L'objectif est de vérifier si les premières mesures prises ont permis d'améliorer la situation ou non.

1) La drogue

Mme E. apporte divers témoignages, notamment le fait que sa fille de treize ans, s'asseyant quelques minutes au bord de la fontaine des Innocents, s'est fait aborder par deux jeunes gens qui se sont montrés contrariés lorsque Mme E. s'est approchée, et dont elle pense par conséquent qu'ils s'apprêtaient à proposer de la drogue à sa fille. Par ailleurs la porte de son immeuble s'ouvre et se ferme plusieurs fois par nuit sans que des personnes montent dans les

étages et elle a appris que les poubelles de son immeuble servaient à cacher de la drogue. Elle dénonce le fait que le trafic de drogue se fasse sur cette zone au vu et au su de tout le monde, mettant en danger les plus jeunes.

M. Z. explique que tous les soirs, en rentrant chez lui vers cinq heures du matin, il se fait proposer de la drogue et que ses interlocuteurs, depuis quelque temps, sont très agressifs et l'insultent quand il refuse.

Le Capitaine Guibert souligne que le quartier continue à souffrir d'une mauvaise réputation, mais que l'opération qu'il a menée pendant un mois ne confirme absolument pas le tableau très négatif brossé par Mme E.

Cette opération a duré trente jours, pendant lesquels des policiers en tenue et en civil ont été présents en permanence sur la place, certains jours jusqu'à deux heures du matin. Des observations ont été menées depuis les chambres du Novotel. Pendant cette période, 24 personnes ont été interpellées sur le site, dont 16 pour infraction à la législation sur les stupéfiants. Parmi les stupéfiants qui ont été saisis, la plus grosse dose était de 41 grammes, soit trois ou quatre barrettes de shit.

Mme E. félicite et remercie la police pour le travail considérable accompli.

Mme Haegy demande quels sont les types de drogue saisis dans le quartier. M. Guibert précise qu'il s'agit à 90 % de cannabis. Le soir, compte tenu des nombreuses boîtes de nuit et autres établissements « festifs » du quartier, la police saisit aussi un peu de cocaïne et d'ecstasy et très peu d'herbe (Marijuana).

Concernant l'agressivité des vendeurs de drogue, il suppose que c'est justement la pression que la police exerce depuis des années auprès des dealers, notamment dans le jardin des Halles, que ceux-ci, voyant diminuer leur chiffre d'affaires, deviennent plus agressifs. Auparavant, ces personnes, qui viennent de banlieue, repartaient avec le dernier RER, mais dernièrement, la police a observé que certains venaient en voiture de façon à pouvoir rester pendant la nuit et essayer de vendre pendant les heures où la police est moins présente. Il estime qu'il s'agit en tout d'une dizaine d'individus pour tout le quartier.

Mme E. demande s'il serait possible de faire appel à la police pour ces cas d'agression nocturne ? Le capitaine Guibert précise que si, pour les cas de tapage nocturne, la procédure prévoit que la police indique à la personne qui provoque la nuisance le nom du requérant, en revanche pour ces cas d'agression ou pour les éventuels cas de trafic que des riverains auraient observés, l'anonymat des plaignants est bien sûr strictement observé.

Mme Zonca demande s'il serait possible d'augmenter le nombre de policiers la nuit.

M. Guibert indique que ses dernières équipes quittent le site à minuit. A partir de 22h45 interviennent trois équipes de nuit représentant 25 à 28 personnes en tout pour l'ensemble de l'arrondissement.

M. Chavonnet rappelle que le conseil de quartier avait souhaité à l'unanimité voir créer une unité de police de proximité la nuit, seul moyen de prévenir les nuisances et l'insécurité.

2) La consommation d'alcool

M. Guibert explique que le site fait l'objet de différents arrêtés qui fournissent un arsenal très efficace pour empêcher la consommation d'alcool sur le site. De plus, un procureur référent a été nommé pour chaque arrondissement – dans le 1^{er} il s'agit de Mme Moreau : la police est en contact régulier avec elle pour lui fournir des informations sur la physionomie du quartier afin qu'elle puisse conseiller les parquetiers sur les réactions appropriées.

En un mois, place Joachim du Bellay (dite place des Innocents), 350 timbres amendes ont été infligés. Un mineur de 15 ans, en état d'ébriété, a été conduit au poste et ses parents sont venus le chercher ; une semaine plus tard, il se trouvait au même endroit. Devant ce type de comportement et l'irresponsabilité des parents, l'action de la police trouve ses limites.

3) Préparation et vente de nourriture à emporter

M. Desprez cite l'« Arrêté n° 00-10676 interdisant les activités de préparation et de vente à emporter de denrées alimentaires Y pratiquées par tout établissement, doté ou non d'une licence de débits de boissons, à compter de 0 h 30 jusqu'à 6 h du matin, dans le périmètre délimité par les rues : Sainte-Opportune, Pierre Lescot, Étienne Marcel, aux Ours, du Grenier Saint-Lazare, Beaubourg, du Renard et de Rivoli. » et l'« Arrêté n° 00-11888 étendant le périmètre défini à l'article 1er de l'arrêté préfectoral n° 00-10676 du 26 avril 2000 au secteur délimité par les rues de Rivoli, du Louvre, Étienne Marcel, Pierre Lescot et Sainte Opportune. »

Selon lui, ces deux arrêtés ne sont pas respectés puisque la vente se poursuit toute la nuit dans les « kébabs » de la rue Saint-Denis. Mme E. précise que ces commerces attirent de tout Paris des personnes souvent en état d'ébriété, et que les gérants des bars et cabarets du quartier se plaignent que ce sont souvent ces personnes qui provoquent du tapage et des rixes pendant la nuit.

Le capitaine indique ce qui rend l'application de cet arrêté difficile : les établissements disposant d'une salle de restaurant sont autorisés à poursuivre la préparation et la vente sur place toute la nuit. Pour les verbaliser, le seul moyen est de constater le flagrant délit de vente à emporter (interpeller quelqu'un qui consomme un sandwich dans la rue ne suffit pas). De plus, même ces constats ne pourraient en aucun cas entraîner la fermeture de ces établissements, puisqu'ils pourraient continuer à être ouverts au titre de la restauration sur place.

Mme E. insiste sur le fait que cela provoque des nuisances importantes, et M. Guibert regrette que l'arsenal pour combattre ces nuisances ne soit pas suffisant. En général, ce type d'établissement, même ouvert toute la nuit, ne pose pas de problème. Le problème vient de leur concentration en nombre dans le quartier.

4) Nettoyage matinal des rues

Mme E. évoque les débris laissés sur toute la place par les clients du MacDo, alors qu'en principe ce genre d'établissement doit les ramasser dans un rayon de 100 mètres. Cela contribue fortement à la saleté du quartier et se traduit par le passage de machines de nettoyage très bruyantes dès 6h30 le matin.

Mme Haegy fait observer qu'il faut se féliciter que ces engins nettoient les rues, sans quoi la situation deviendrait vite intenable, compte tenu de la très forte fréquentation du site. Il est clair que le passage très matinal des engins provoque des nuisances, mais passer plus tard poserait de nombreux problèmes : une fois que les commerçants commencent à s'installer et

que la foule commence à arriver, certains coins deviennent inaccessibles et le passage des machines pose des problèmes de sécurité. Par ailleurs, si le passage est décalé dans ce quartier, ce sera au détriment d'autres quartiers.

Mme E. note qu'il pourrait être tenu compte des quartiers qui souffrent déjà beaucoup du fait des nuisances nocturnes.

M. Abavasseur décrit les aspiratrices et les laveuses qui sont utilisées dans le quartier, pour nettoyer une surface considérable (40.000 m²). M. Chavonnet déplore que ces engins fassent beaucoup de bruit. M. Abavasseur explique que c'est parfois lié à l'usure des machines, mais que l'atelier de la Ville fait en principe les réglages nécessaires.

M. Chavonnet s'interroge sur l'efficacité de ces machines, qui ne semblent pas collecter beaucoup de déchets. Mme Haegy suggère que dans certains cas, une personne munie d'un balai serait tout aussi efficace et moins bruyante. M. Abavasseur indique qu'une des aspiratrices étant en panne dernièrement, il a dû faire venir neuf personnes d'un autre secteur pour effectuer le travail à la place de la machine.

Mme Haegy évoque un nouveau matériel, le « plied » ???, qui fonctionne au gaz ; il semble malheureusement qu'il soit tout aussi bruyant que les engins précédents. M. Abavasseur précise qu'en principe cet appareil doit être réglé de façon à générer moins de 80 décibels, ce qui est la norme ; il arrive cependant qu'il soit utilisé au maximum de sa puissance, et il est alors beaucoup plus bruyant.

5) Détritus du MacDo

Concernant le Macdo, M. Borsellino indique que des contraventions de 135 € sont régulièrement infligées à cet établissement ; mais manifestement il en a intégré le coût dans son budget, et préfère payer de temps en temps des amendes qu'employer quelqu'un à nettoyer ses détritrus.

Mme Zonca demande si le montant de ces contraventions ne pourrait pas être utilisé, par l'entremise d'une association de quartier, pour embaucher des gens qui assureraient le nettoyage.

Mme Bourguinat estime qu'il ne faut pas faire d'angélisme : ce gérant est parfaitement au courant qu'il est en infraction ; il n'y a pas de raison de se charger de son travail à sa place. Mais probablement qu'il ne se pliera à la règle que quand le coût de cette infraction sera supérieur à l'économie qu'il réalise actuellement.

Pour M. Le Garrec, seule une décision de justice avec une astreinte, par exemple, à nettoyer le site pendant une dizaine de jours, pourrait lui faire modifier son comportement.

Mme E. suggère que si l'établissement disposait d'une terrasse, les clients pourraient y manger et n'iraient pas s'asseoir sur la fontaine des Innocents. M. Guibert rappelle que le prix des produits emportés est inférieur à celui des produits consommés sur place. M. Borsellino souligne que c'est une stratégie de la part de ce genre d'établissement, de faire en sorte que les clients s'en aillent au plus vite afin d'accueillir les suivants. Mme Berthout signale que les terrasses présentent d'autres inconvénients, dont les riverains se plaignent régulièrement, et que celles des établissements de restauration rapide sont les pires de toutes : les gens laissent leur plateau sur place, les suivants renversent parfois les plateaux, le vent emporte les emballages en papier très légers, etc.

Mme E. trouve anormal de voir des gens manger « par terre ». M. Borsellino indique qu'on ne peut pas les verbaliser : c'est leur choix. Il souligne que beaucoup de jeunes préfèrent manger ainsi plutôt qu'à une terrasse.

Mme E. souligne que la saleté crée un environnement dégradé et entraîne la délinquance.

M. Traoré indique qu'il a procédé à un certain nombre de contravention pour dépôt et abandon de déchets.

Mme Berthout suggère d'inviter le gérant du Macdo lors de la prochaine réunion de suivi.

6) Jets de papiers par terre

M. Desprez suggère que des mesures soient prises pour inciter les gens à ne pas jeter autant de papiers par terre : ne pourrait-on implanter des panneaux comme cela se fait dans beaucoup d'autres grandes villes dans le monde, par exemple à New York, pour rappeler que c'est interdit et indiquer le montant des contraventions, qui sont relativement élevées ?

Mme Berthout souligne qu'on ne peut pas tout réglementer, et surtout que la police ne peut pas se charger seule d'obliger les gens à être propres. Quand les gens jettent des papiers dans la rue, très souvent les passants autour d'eux ne disent rien. Si chacun faisait une remarque quand cela se produit, ce serait plus efficace.

Mme Haegy n'est pas certaine que ces panneaux seraient très efficaces. De plus, les trottoirs sont déjà très encombrés par divers panneaux d'interdiction et mobiliers urbains : il faudrait les implanter de façon judicieuse. En même temps, si l'on n'en place que quelques-uns, ils ne seront pas très visibles et donc pas très efficaces. Cette idée peut cependant être étudiée.

Elle souligne le travail très important réalisé par les équipes de propreté de la ville, et indique que le quartier des Halles bénéficie d'un traitement de faveur, avec un deuxième passage l'après-midi, pour maintenir la propreté en dépit des flux importants.

6) Fermeture du quartier par les barrières automatiques

Mme Berthout indique que le Maire du 1^{er} a demandé la création d'un dispositif de fermeture des voies piétonnes par des barrières automatiques et leur connexion au PC Bellan, qui gère le quartier Montorgueil. Les crédits ont été votés par le Conseil de Paris, pourtant la mise en œuvre tarde.

Mme Haegy indique que le problème vient de la demande des personnes de ce PC de se voir affecter des personnes supplémentaires pour faire face à la surcharge de travail.

M. Chavonnet note que le problème est probablement d'autant plus aigu que la zone piétonne Montorgueil est actuellement en train de s'agrandir.

Alain Le Garrec souligne que dans le quartier Montorgueil, il suffit de dire que l'on va chez sa grand-mère ou dans telle ou telle boutique pour que les barrières s'ouvrent. Les habitués du quartier des Halles auront vite fait de comprendre comment cela marche.

Mme Haegy rappelle que les livraisons sont strictement interdites la nuit. M. Guibert précise que ses équipes interviennent en fonction des plaintes des riverains sur les livraisons et verbalisent afin de faire cesser les nuisances.

Mme E. suggère qu'au lieu d'une verbalisation, la police puisse adresser une lettre aux établissements qui recourent à ces livraisons de nuit.

Mme Berthout craint qu'un courrier ne soit pas suffisant : les commerçants qui reçoivent ces livraisons savent pertinemment que c'est interdit ; une lettre n'aura aucun impact. Chacun doit prendre ses responsabilités et appeler la police pour qu'elle fasse le nécessaire.

Mme E. explique que pendant la nuit, les riverains ont plutôt envie d'essayer de se rendormir que de prendre leur téléphone pour appeler la police.

M. X. estime qu'une fermeture plus efficace des barrières diminuerait fortement le nombre de voitures et donc les nuisances. En tant que responsable d'un des cabarets, il passe énormément de temps dans la rue pour dire non seulement à ses clients mais aux passants de se taire, mais la tâche est trop lourde.

M. Caldaguès indique que si l'on peut déplorer que les barrières ne soient pas suffisamment efficaces, elles ont malgré tout l'avantage d'instaurer un sens de circulation dans le quartier (certaines ne s'ouvrent qu'à l'entrée, d'autres qu'à la sortie des véhicules), ce qui n'était pas le cas auparavant. Il serait bien sûr plus efficace de créer des badges destinés aux riverains, aux commerçants, aux livreurs, aux véhicules de secours, qui seuls permettraient l'ouverture des barrières. Des caméras vidéos et des personnels de police supplémentaires (seuls habilités à faire ce type de contrôle) pourraient compléter le dispositif. Mais cela dépend de la Préfecture et non de la mairie du 1^{er}.

M. Chavonnet souligne les nuisances provoquées par les motos (il en a récemment compté 92 garées rue de la Ferronnerie), qui seront difficilement arrêtées par les barrières.

7) Les sanisettes

Mme E. déplore que de très nombreuses personnes urinent dans la rue, et ce faute de sanisettes en nombre suffisant. Les cafés du quartier doivent nettoyer leur terrasse au karcher tous les matins.

Mme Haegy indique que la ville est en train de passer de nouveaux marchés pour créer des sanisettes gratuites, mais qu'on ne peut pas installer de sanisettes partout : les riverains y sont en général très réticents. Il existait par exemple une sanisette rue Saint-Denis, et elle a dû être enlevée car elle créait des nuisances.

De plus, elle note que ce ne sont pas seulement des SDF mais aussi des gens « très bien » qui urinent dans les rues, et elle doute, même si on installait des sanisettes supplémentaires, qu'ils fassent l'effort d'y aller.

Conclusion

M. Darras indique que d'après les premiers chiffres, le taux de délinquance sera cette année encore fortement à la baisse dans cet arrondissement. En contrepartie de cette évolution, comme il y a moins d'insécurité, le quartier, déjà très festif la nuit, est toujours davantage

fréquenté. Or il n'a pas forcément été conçu pour cela au départ : c'est un quartier d'immeubles ancien, et l'implantation des lieux festifs n'est pas forcément optimale.

L'allée Saint-John Perse, qui était depuis longtemps appropriée par des bandes, ne l'est plus ; du coup celles-ci se sont repliées sur les environs. La police doit continuer à mener son action en intervenant au maximum sur le terrain.

Pour ce qui est de son action de nuit, il faut savoir que la police intervient en priorité sur les appels de police secours, les incendies, les cas de violence et de détresse ; c'est en second lieu seulement qu'elle peut s'occuper des nuisances. Elle peut difficilement le faire d'elle-même si elle ne reçoit pas d'appel des riverains, qui peuvent appeler soit par police secours (17) soit par le standard du commissariat (01 47 03 60 00). Il faut s'ôter de l'idée « qu'appeler ne sert à rien » : quand les riverains appellent, les policiers se déplacent et vont constater l'infraction.

Cela dit, il faut être conscient aussi que les flux traversant le quartier sont considérables : certains samedi, le centre commercial accueille jusqu'à 180.000 personnes. Au regard des ces flux, la délinquance dans le quartier est très faible, et manifestement les commerces sont florissants.

Il est très favorable à ce type de réunion, qui permet de faire le point et de jauger l'efficacité de la police de proximité. En général, lorsqu'il existe des problèmes, la police parvient rapidement à donner satisfaction aux riverains, de préférence par la médiation et si nécessaire par la répression, en veillant à garantir la plus grande équité possible.

Alain Le Garrec, suite aux observations de M. Darras, note qu'on ne peut tout de même pas faire revenir l'insécurité pour faire diminuer les nuisances.

Mme Berthout souligne que l'objectif est de réduire les nuisances au maximum et pour cela d'utiliser tout l'arsenal nécessaire. Elle est cependant convaincue qu'on ne peut pas régir l'ensemble de la vie collective par des contraventions, et que le dialogue est tout aussi important. Elle invite les riverains à ne pas hésiter à appeler la police, qui en général est très à l'écoute. Quand il arrive, pour diverses raisons, que l'accueil reçu ne soit pas satisfaisant, la mairie peut intervenir pour le signaler au commissaire Darras et dans ce cas la réactivité a toujours été très importante : les policiers tiennent vraiment compte des remarques qui leur sont faites.

Les questions qui n'ont pu être abordées, ainsi que la question de la sécurité dans les parkings et celle des systèmes de vidéo-surveillance, le seront lors de la prochaine réunion.

La séance est levée à 20h45.